



LA VIE DE CHÂTEAU PORCIEN



Mairie de Château-Porcien

Madame, Monsieur, Cher(e)s Castelporciniens(ne)s,

C'est le moment de vous présenter notre bulletin municipal qui, une nouvelle fois, est riche en tous genres.

Ce premier semestre n'aura malheureusement pas pu être vécu normalement au vu de cette pandémie qui reste latente. Nos associations souffrent de cette situation et nous souhaitons qu'à la reprise de septembre, elles puissent retrouver toute leur capacité à donner à leurs adhérents les moments qu'ils attendent. Nous les soutenons du mieux que nous pouvons et sommes entièrement à leur écoute.

Nous avons, ces dernières semaines, subi des pluies inhabituelles qui ont entraînés de gros dommages sur certaines zones de notre village. Je veux remercier les entreprises, agriculteurs et particuliers qui apportent leurs aides.

Certaines personnes pensent que nous ne nettoyons pas assez vite mais elles doivent savoir que nous avons nettoyé trois fois de suite les mêmes endroits et malheureusement, nous allons subir cet état jusqu'à l'automne si les pluies perdurent.

La réfection du Chemin des Vignes, tant attendue, est en cours. Les travaux seront terminés courant août.

Les autorisations pour la fête patronale étant données, nous allons cette année renouer avec la tradition. Légèrement modifiée, elle démarrera le samedi pour se terminer par un dîner champêtre le lundi. Certains forains seront encore présents le 14 juillet.

Une cérémonie officielle aura lieu aux Monuments aux Morts et sur la place de la Mairie avec des surprises. Par mesure de sécurité, le verre de l'amitié sera servi à la Salle Wilbault.

Dans l'attente de vous voir, nous vous souhaitons un très bel été.

Continuons à prendre soin de nous et de nos concitoyens en respectant les gestes barrières.

Bien à vous,

Didier SIMON, Maire

Permanences du Maire et des adjoints : tous les matins ou sur rendez-vous, du lundi au vendredi

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie : du lundi au vendredi – 8h30-12h / 14h-17h

03 24 72 80 95 / mairie.chateau-porcien@wanadoo.fr

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	p.1
Sommaire	p.2
Vers un retour à notre vie d'avant	p.3-4
Les belles initiatives de solidarité	p.5
Don du sang	p.6
Zoom sur la communication	p.7-8
Travaux	p.9
Inondations	p.10
Mise en valeur d'entreprises locales	p.11-13
Vie associative	p.14-16
Commémorations	p.17
État civil	p.18
Départ en retraite d'employés municipaux / Élections départementales	p.19
Vie pratique	p.20
Château-porcien autrefois	p.21-22
Conseils Municipaux	p.22-52

Si l'année dernière encore, l'avenir s'annonçait bien noire, aujourd'hui la vaccination donne enfin l'espoir d'un retour à une vie comme celle que nous connaissions autrefois.

Dès le début des vaccins, Marie Chantal Cornet, 2^{ème} adjoint au Maire, n'a pas hésité à téléphoner aux habitants du village âgés de + de 75 ans afin de leur trouver un rendez-vous à l'hôpital de Rethel et à les accompagner elle-même à l'hôpital le jour J, une initiative de solidarité bien appréciée. Sur une liste établie de 35 habitants de plus de 75 ans, 16 ont pu bénéficier des navettes entre Château-porcien et Rethel, et recevoir ainsi leurs deux doses de vaccins. Dans la même démarche de solidarité envers la population, La pharmacie Ulpat elle aussi n'a pas hésité à proposer à la population de se faire vacciner.

Si notre village a connu beaucoup de cas Covid par le passé, plus personne n'a été testé positif depuis cette triste période. C'est une bonne nouvelle, même si nous nous devons de rester encore vigilants. Cette petite victoire a été rendue possible grâce aux tests PCR proposés par les infirmières du village au Local Club, aux tests PCR réalisés sur les enfants du Collège et à tous ceux qui ont pris soin de respecter les gestes barrières.

Depuis décembre dernier, Château-porcien avait l'autorisation de devenir centre de vaccination. Malheureusement, faute de moyens humains, ce centre n'a toujours pas pu ouvrir ses portes à l'heure d'aujourd'hui.

Quoi de neuf du côté des sorties ?

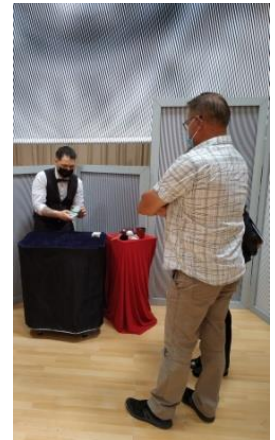
La terrasse du bar L'Imprévu a pu ouvrir pour le plus grand bonheur des habitués, solidaires envers celui qui à peine ouvert, avait dû déjà fermé ses portes sur décision gouvernementale.



La clientèle a également apporté son soutien à Chantal et Olivier, propriétaires du bar restaurant Le Longchamps, qui, contraints eux aussi de fermer, ont proposé tout au long du confinement des formules à emporter telles que joue de bœuf, couscous, des formules qui ont eu un franc succès auprès des habitants. Et depuis le 19 mai, ils ont pu réouvrir enfin leur restaurant ! M. Le Maire et son épouse ainsi que Mme Mérieux, gérante du Carrefour Contact ont été parmi les premiers à avoir le plaisir d'y retourner !

Les manifestations et spectacles ont pu eux aussi reprendre ! La brocante du Tarot Club a eu lieu le samedi 19 juin avec de nombreux stands au rendez-vous !

Dans le cadre du festival de magie intitulé « Vous avez dit bizarre ? », organisé par le théâtre Louis Juvet, des ateliers magie ont été réalisés dans les classes de CM1-CM2 de l'école primaire et un spectacle de magie s'est aussi déroulé au local Club et à la salle Wilbaut le dimanche 6 juin après-midi ! Au programme : spectacles et tours époustouflants !



Et une merveilleuse à vous annoncer : la fête patronale qui nous avait tant manquée parce qu'elle est probablement l'évènement le plus important du village, aura bien lieu cette année ! Un parfum de fête flotte donc dans les rues du village en ce début juillet !



PROGRAMME DE LA FÊTE PATRONALE

Samedi après-midi : concours de pétanques à 13h30 au boulodrome

Samedi soir : Concours de déguisement des enfants 21h

Bal en extérieur de 21h à 1h

Buvette 21h – 0h30

Feu d'artifice 23h00

Dimanche soir : Prestation des majorettes 15h-16h

Bal en extérieur de 18h à 22h

Buvette : 18h à 21h30

Lundi : Atelier maquillage pour les enfants 15h00

Repas champêtre : 19h – 23h

Bal : 19h – 23h

Buvette : 15h-22h30

Cérémonie du 14 juillet à 10h30 devant le monument aux morts suivi d'un lâcher de ballons tricolores pour les enfants et à 14h : concours de boules en bois aux promenades 4€ par personne. Récompense à tous !



Une belle initiative de solidarité pour le porte-monnaie des familles à relever au Carrefour Contact du village : la possibilité de commander des paniers anti gaspillage, soit directement au rayon fruits et légumes du magasin, soit en réservant via l'application too good to go ! Et ça bouge à l'hypermarché du village : en effet, afin de diversifier son offre, Mme Mérieux propose désormais en plus à ses clients une laverie automatique et à voir le nombre de clients avec leurs paniers de linge, cette nouveauté semble avoir été grandement appréciée !



N'hésitez pas à consulter la page Facebook du magasin dont la communication est vraiment excellente ! Vous y trouverez toutes les nombreuses nouveautés régulièrement proposées !

Le lundi 8 Mars 2021 dernier, le conseil d'administration de la caisse locale Crédit Agricole de Château Porcien, représenté par Chantal Wéber, Guy Démoulin et M.Rémy Drapier, a remis un chèque de deux mille euros à la maison de retraite de Château -Porcien pour prolonger l'action de



la fondation Crédit Agricole effectuée en Décembre dernier (un premier chèque avait été donné). Ce chèque a été versé pour aider à l'achat de matériel de protection pour les pensionnaires et le personnel, et à l'achat de matériel télévisuel qui permettra aux résidents de se sentir moins isolés.

Et une initiative généreuse et altruiste à souligner au profit de la recherche ! M. Jean Jacques Briquet, président de La Gaule Porcienne (pêche), reçoit chaque année une somme d'argent pour le nettoyage du Canal qu'il a décidé comme chaque année de reverser au Téléthon.



C'est l'un des plus beaux gestes de solidarité, anonyme et utile puisqu'il permet chaque année de sauver des vies : le don du sang. Le lundi 28 juin dernier, l'EFS Établissement Français du Sang a permis aux donneurs d'effectuer ce joli geste de partage entre 15 et 20h à la salle Wilbaut. 1 heure, c'est le temps qu'il faut pour faire un don de sang et 3, le nombre de vies sauvées grâce à votre don.

Beaucoup de donneurs ont eu un jour à remercier le ciel pour avoir eu un proche ou leur enfant sauvé grâce à une transfusion, et ils n'hésitent pas à donner leur sang eux aussi en retour car c'est quand on est confronté à la maladie qu'on réalise mieux encore l'intérêt de ce geste.

Mais même sans avoir jamais eu de problèmes, certains ont envie de faire ce joli geste par élan de générosité.

Lorsqu'on interroge les donneurs, les réponses varient : « Lorsque je donne, je me sens heureuse d'être utile, j'ai l'impression d'être une super woman », « Je n'ai pas assez d'argent pour aider les associations, alors donner mon sang c'est gratuit et anonyme, le moyen



pour moi de faire un geste utile et citoyen bénévolement ».

PROCHAIN DON DU SANG A CHÂTEAU : LE 25 AOÛT

Zoom sur la communication !

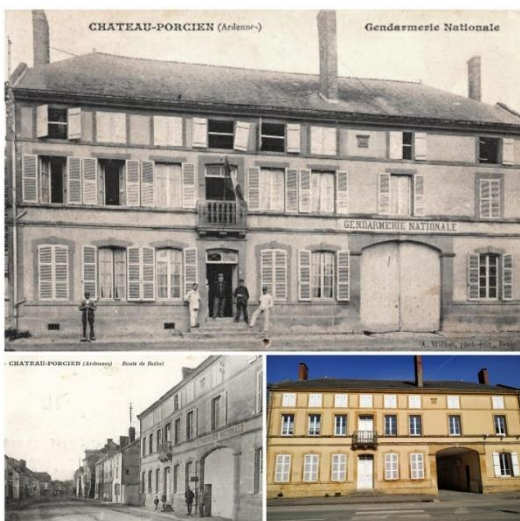
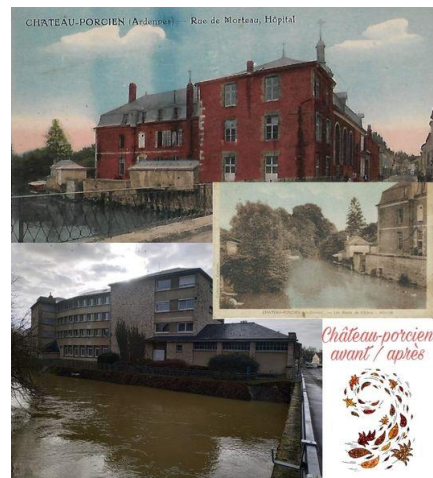
Une page Facebook du village!

Vous l'aviez sans doute remarqué, le bulletin avait fait peau neuve en décembre dernier, avec une version plus colorée pour plus de lisibilité. Avec l'envie d'apporter une meilleure communication, une page Facebook, nommée « Site officiel de Mairie de Château-Porcien » a vu également le jour en janvier. Et pas d'inquiétude si vous ne possédez pas Facebook, vous pouvez simplement vous y rendre afin de voir les publications en cliquant sur le lien suivant sur google : <https://www.facebook.com/siteofficielmairiechateauporcien>

(seuls les commentaires et like seront impossibles si vous n'avez pas de compte Facebook).

Cette page Facebook a été créée dans le but de vous informer des événements importants touchant notre commune mais aussi avec la volonté de mettre en valeur l'histoire riche et méconnue du village à travers la diffusion de cartes postales anciennes et d'énigmes à résoudre.

Chaque vendredi soir, vous pourrez ainsi trouver une carte postale ancienne accompagnée de la photo qui correspond à l'emplacement de la carte aujourd'hui. Un rendez-vous qui a déjà ses fans. Mais cette rubrique n'aurait jamais été possible sans le partage de certains habitants qui nous ont autorisé à prendre des photos de leurs cartes anciennes ou nous les ont généreusement transmis par mail afin d'en faire profiter les habitants.



Nous tenions donc à remercier en particulier M. Marcellin Briquet et son fils Ghislain, Mme Marie-Paule Douzamy, M. Cédric Lecompanion, M. Alain Petit, et M. Jean-Jacques Briquet.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons eu le plaisir de voir de fidèles lecteurs commenter leurs souvenirs avec passion et parfois nostalgie.

Bientôt, nous aurons l'honneur de poser sous les entrées du village des panneaux attestant du lien entre Château-Porcien et la principauté de Monaco ! En effet, Château Porcien est une des rares communes françaises à posséder un lien étroit avec la famille de Grimaldi ! Grâce à l'association des sites Historiques Grimaldi de Monaco à laquelle nous venons d'adhérer, une fois nos panneaux posés, plus personne ne pourra en douter ! Le prince de Monaco est bien prince de Château-Porcien !

Il faut remonter des siècles en arrière pour le comprendre.

D'abord érigé en comté à l'époque des seigneurs de Croÿ au Moyen Age, le comté du Porcien est élevé en principauté indépendante en 1561 par le roi Charles IX en échange des bons services qu'Antoine III de Croÿ avait rendus.

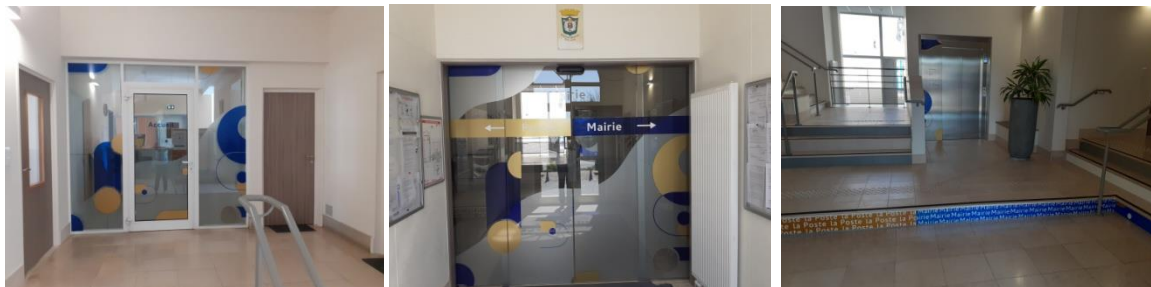


L'un des descendants d'Antoine III de Croÿ : Charles III de Croÿ, vend son château à Charles de Gonzague dont le petit fils le cédera ensuite à la fin du XVIIème siècle au Cardinal Mazarin.

A la tête d'une immense fortune, le Cardinal Mazarin offre en dot de mariage à sa nièce, Hortense Mancini, la principauté de Château-Porcien. Et l'une des descendantes d'Hortense Mancini (son arrière-arrière petite fille plus exactement) : Louise D'Aumont Mazarin, duchesse de Mazarin et Princesse du Porcien, épouse Honoré Charles Maurice Grimaldi, duc de Valentinois, prince héréditaire de Monaco puis souverain de Monaco sous le titre d'Honoré IV. C'est donc en 1777 à la suite de cette alliance matrimoniale entre Honoré IV et Victoire d'Aumont que ce dernier apporte dans la maison de Monaco la Principauté de Château-Porcien.

L'alliance avec la famille Grimaldi reste toujours intacte puisque son Altesse Sérénissime Albert II de Monaco a hérité du titre honorifique de prince de Château-Porcien de par ses ancêtres et pour la plus grande fierté du village qui peut s'enorgueillir de ce lien extraordinaire, témoignage de son riche passé.

N'hésitez pas en attendant de contempler nos futurs panneaux à vous rendre sur le site de l'association des Sites Historiques Grimaldi de Monaco auquel nous nous sommes affiliés ou directement sur le lien suivant afin d'y retrouver l'origine de ce joli lien entre notre village et la principauté ! <https://www.sitesgrimaldimonaco.fr/Chateau-Porcien>.



Nous l'évoquons lors du précédent bulletin, la mairie était en cours de réhabilitation, les travaux d'accessibilité aux personnes en situation de handicap avaient été réalisés et récemment des travaux de modernisation ont aussi effectués pour une mairie plus moderne !



Suite à des jets de cailloux et de ballons, un vitrail avait été endommagé sur le **porche de l'église** vous pourrez admirer le joli résultat après travaux et nettoyage sur la photo !

Réfection portail
église et travaux au
Chemin des Vignes !

L'**élargissement du Chemin des vignes** était attendu depuis longtemps, la circulation y était en effet difficile et dangereuse. Les travaux ont débuté fin juin et devraient se poursuivre cet été.



INONDATIONS

Un impressionnant orage s'est abattu sur notre commune le vendredi 4 juin, provoquant un spectacle de désolation dans de nombreuses rues du village. Maisons et sous sols inondés, rues devenues impraticables, caserne des pompiers durement touchée : en quelques heures l'orage violent accompagné de coulées de boue aura laissé de lourdes traces sur son passages, rappelant la triste journée du 20 juin 2016 durant laquelle les impressionnantes coulées de boue avaient également profondément marqué les esprits.

Une journée de labeur pour les employés communaux qui ont tenté au mieux de dégager les axes les plus dangereux, mais aussi pour les pompiers particulièrement sollicités.



Des boulettes
à la saveur
incomparable



Rendez-vous tous les jeudis après-midi à partir de 16h sur le parking du collège pour déguster les savoureuses boulettes de Brigitte ! Car à la sortie du collège, des odeurs alléchantes attirent les collégiens qui supplient souvent leurs parents d'aller acheter des boulettes de viande. Et une fois qu'on y a goûté, difficile de ne pas y retourner. En effet, après des années d'expérience au sein de sa propre boucherie dans un autre département, Brigitte s'installe à Écly et en 2019 et a



a l'idée d'acheter un camion afin de sillonner les villages et de proposer ainsi les boulettes qui suscitaient tant de compliments à la boucherie. Le pari est gagné ! A seulement 0.95€ la boulette, on y retrouve le goût inimitable des saveurs d'antan des boulettes de nos grands-mères dont elles seules avaient le secret.

Tout cela vous a donné envie de tester vous aussi ?

Eh bien Brigitte se trouve sur le parking du collège chaque jeudi soir de 16h à 19h, mais aussi à Écly le 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois, à Rethel sur le parking du Bricomarché le 1^{er} et 3^{ème} samedi matin du mois et même à Reims secteur Croix Blandin le vendredi de 10 h à 17h.



Brigitte vend aussi des bouchées à la reine et des pâtés croûtes, ainsi que des boissons. Avec une carte de fidélité vous aurez même des ristournes, décidément il n'y a vraiment pas de quoi hésiter !

Pensez tout de même à commander si vous souhaitez un nombre important de boulettes. Et n'hésitez pas à jeter un œil sur la page Facebook du food truck La Boule't' pour plus d'informations !

un camion de couture ambulante !



Vous l'avez peut être repéré, cet ancien camion de pompiers stationné chaque mardi après-midi devant la mairie n'est autre qu'un camion de couture ! En effet, après un parcours professionnel atypique et une carrière surtout orientée vers l'aide à a personne, Corinne est contrainte pour des raisons de santé de ne plus porter et de ne plus effectuer de longs trajets en voiture, une situation alors incompatible avec son travail.



Mais loin de se laisser abattre, Corinne réfléchit à joindre sa passion pour la couture à son futur travail et c'est ainsi que l'idée germe d'une reconversion dans le milieu de la couture.

Après une enquête pour déterminer les besoins des habitants, elle achète alors un ancien camion de pompiers pour sillonner les routes des villages autour de son lieu de résidence. Cette « Mc Gyver » du bricolage comme elle aime elle-même à se surnommer transforme alors complètement le véhicule pour y faire son local professionnel. Customisé avec des cartes postales envoyés par ses propres clients, décoré par des poteries et objets réalisés par des adultes ou enfants qui viennent gentiment lui offrir et par les photos de ses proches, Corinne se sent particulièrement bien à l'intérieur de son camion, et puis elle n'est jamais seule, mais toujours en compagnie de sa fidèle mascotte, Mérida, petite jack russel de 4 ans. Pas étonnant que les clients lui envoient des cartes postales car une fois qu'on discute avec Corinne, difficile de ne pas l'aimer ! Joviale, positive, sa bonne humeur est communicative ! Après quelques heures passées en sa compagnie, les clients sont au bien au rendez-vous, et à certains moments, c'est même une longue file d'attente qui se crée. Chacun y amène un ourlet à refaire, une cotte de travail à rafistoler, vient rechercher un habit laissé la semaine passé et chaque client prend plaisir à venir discuter quelques minutes avec elle. Contrainte d'arrêter son activité pendant une longue période, ayant la même classification que les commerces de vêtements, les clients sont bien heureux d'avoir pu la retrouver enfin le 19 mai dernier !

Corinne pourra vous donc réparer fermetures, rétrécir, élargir un vêtement, et faire des ourlets. Et quels tarifs alors ? Eh bien pour un ourlet on compte en moyenne 8.50€ mais difficile de donner un prix



exact sans voir le vêtement en question car tout dépend de la matière, et du travail à réaliser.



Elle s'occupe aussi du marquage des vêtements pour les personnes en maison de retraite par exemple.

Vous avez besoin des services de Corinne, ou d'un conseil ? Rendez-vous le mardi après midi à Château-porcien entre 14 et 17h. Mais Corinne est aussi présente à Tagnon, Asfeld, Avaux, et Saint Germainmont (horaires et cordonnées dans l'encadré).

Des croquettes de qualité pour nos amis à quatre pattes !

Aujourd'hui près de 30% des foyers possèdent au moins un chat en France et près de 20% un chien, et bien sûr ce chiffre augmente à la campagne. De plus en plus de personnes considèrent leur animal de compagnie comme un membre de la famille à part entière et prennent plaisir à les gâter.

Tout comme nous sommes de plus en plus nombreux à considérer qu'une alimentation de bonne qualité permet d'être en bonne santé, le « pet food alimentaire » (alimentation pour animaux domestiques) l'a bien compris en proposant une nourriture de plus en plus qualitative pour nos amis à quatre pattes.

Oups... plus de croquettes
Rassurez-vous, nous sommes là !

Livraison d'alimentation pour chiens et chats à domicile, un point de retrait est également disponible
Sacs disponibles en format de 1kg à 20kg

Une gamme de croquettes classique ainsi que une sans céréales
Des friandises **100%** naturelles

ournat

Il y a quelques années, Justine, s'intéresse de près à l'alimentation pour chiens et chats suite au décès prématuré d'un de ces chiens que le vétérinaire attribuera en grande partie à une alimentation non adaptée.

Ni une, ni deux, Justine opte alors pour des croquettes sans céréales pour ses chiens et constate la différence. Les croquettes avec céréales sont en effet de plus en plus décriées car elles proposent une alimentation à bas prix mais non nécessaires et peu digestes pour l'organisme d'un animal carnivore comme le chat ou le chien. « Depuis que j'ai changé d'alimentation, même si cela reste plus cher, je n'ai aucun regret : j'ai réduit considérablement mes frais vétérinaires, car mes chiens digèrent bien, ont moins de gazs, une bonne hygiène bucco-dentaire, un

beau poil, ils sont en forme et je suis persuadée de prolonger leur durée de vie »

Justine, que vous ne connaissez peut-être pas encore car elle est nouvelle habitante à Château-porcien, a créé son entreprise de vente de croquettes avec livraison à domicile en décembre dernier. Justine est originaire des Ardennes mais habitait il y a encore peu la Bretagne avec son mari et sa fille, elle a une formation initiale en gestion d'exploitation agricole. Mais elle ne se limite pas à la vente de croquettes, et vend aussi des shampoings vendus en salon de toilettage, ou des friandises d'occupation. Depuis que les animaux bénéficient du confort de nos maisons, ils chassent moins, exercent peu leur dentition, ce qui engendre parfois des problèmes de tartre. Afin que vos animaux délaissent vos chaussures ou autres objets que nous aimerions éviter de voir croqués, Justine propose à la vente des bois de cerf (bois perdus naturellement par les cerfs en hiver et dont les chiens adorent ronger la moelle), mais aussi du fromage de Yack (fromage venu de l'Himalaya très dur et très prisé des chiens qu'ils prennent plaisir à ronger des heures durant). Justine vend aussi des friandises comme des cous et pattes de poulet séché à partir de 0.15 cts pièces.

Vous l'avez compris, la spécialité de Justine ce sont donc les aliments naturels et sains pour nos animaux. Vous avez envie de tester l'un de ces produits ? Alors n'hésitez pas à faire un tour sur sa page Facebook : la tournée des 4 pattes ! Passionnée et investie dans tout ce qu'elle entreprend, Justine prendra plaisir à vous conseiller. Elle a même le projet d'ouvrir bientôt une animalerie dans les environs !



Quoi de neuf du côté des associations ?

Eh bien, la première bonne nouvelle c'est l'**ouverture du centre aéré Familles Rurales**, un moment tant attendu **du 12 juillet au 30 juillet** avec un programme toujours aussi séduisant pour ceux qui auront la chance d'en profiter ! Escalade, zigzag parc, handisport, cosmétique, découverte de nouveaux sports, cuisine... Cette année encore, il y aura de quoi ravir les enfants et leur faire passer un bel été !



Et toujours pour mettre les enfants à l'honneur, des nouvelles de l'**Association des Parents d'élèves de l'école primaire Jean Dion (APJDE)** qui n'ayant pu réaliser de manifestations, ont mené en revanche de nombreuses actions. Car l'APJDE, c'est une association dynamique qui cherche toujours à faire plaisir aux enfants. Ils lancent d'ailleurs un appel aux bénévoles. Vous avez un peu de temps, l'envie de mener des actions dans l'intérêt des enfants ? Alors adressez-vous à l'association, Mme Bettina Méné, présidente de l'association, et tous les bénévoles vous accueilleront

avec grand plaisir !

L'association a en effet participé au financement de matériel, de sorties scolaires et d'un spectacle. Les enfants ont reçu pour Pâques un sachet de chocolats et ont reçu un livre à la fin de l'année scolaire. Les élèves de GS (grande section maternelle) ont reçu en plus une ardoise pour le passage au CP et les CM2 recevront une clé USB, des écouteurs et un dictionnaire d'anglais.

Et leur bilan de fin d'année est plus que positif comme ils l'indiquent sur leur page Facebook à travers laquelle on peut suivre toutes leurs actions !

Quelques chiffres bilan de cette année :

1280€ de bénéfice lors de nos actions,

Subvention de 700€ accordée par la mairie,

1790€ versés pour l'école pour les sorties, spectacle et achat de matériel,

1360€ de cadeaux aux élèves (chocolats de Pâques, goûter et cadeaux de fin d'année).

Merci de votre participation à nos ventes.

<https://www.facebook.com/APEJDEsemblepournosjeunes/>

Leur adresse mail : apejd.08360@gmail.com



FCPORCIEN

La crise de la Covid-19 a affecté comme beaucoup d'autres associations le club de football de la commune. L'arrêt des compétitions dès novembre faisait suite à une saison 2019-2020 arrêtée elle aussi pour cause d'épidémie. Néanmoins, le club a pu continuer de garder un lien avec nos licenciés car les entraînements ont pu reprendre après de nouvelles autorisations et la trêve hivernale. Ludovic Igel, président du club : « Les seniors ont repris les premiers en février. D'abord sans contact et depuis quelques temps (juin) avec contact. Les jeunes quant à eux ont repris en avril avec les mêmes restrictions. Nous avons une crainte de perdre quelques joueurs suite à cette période mais dans l'ensemble, il n'y a pas eu de bouleversements ».

Et puis en juin, le club a répondu favorablement à la sollicitation de l'entreprise Footeo (hébergeur de site internet pour association sportive) pour participer à l'événement « 5km pour nos clubs ». Une course virtuelle qui avait lieu du 18 au 20 juin. Pas de chrono, pas de parcours, seule l'idée de parcourir 5km en courant ou en marchant pour soutenir une association sportive ardennaise. Oui car seulement quatre associations ardennaises étaient retenues, Footeo, étant une entreprise créée à Charleville-Mézières, souhaitait pour cette première édition soutenir quatre clubs ardennais. Cent participants ont donc soutenu le FC Porcien par un don de 5€ en guise d'inscription et Footeo doublait la somme pour aider encore plus les associations. Ludovic Igel : « Superbe initiative qui nous à été proposée. Elle a permis de rassembler beaucoup de monde autour du club et aussi à l'intérieur. Ce fut un réel soutien pour le FCP. »



La saison 2021-2022 est lancée et le club vous accueille à la pratique du football à partir de 5 ans.



En 2022, le club aura cent ans. Un anniversaire particulier pour le FC Porcien qui compte le fêter comme il se doit. Aussi, le club est à la recherche de tous documents (photos, articles de presse, licences, etc). Envoyez ou prenez contact par mail : fcporcien.fc@gmail.com

Retrouvez toutes les infos du FC Porcien sur fcporcien.footeo.com ou la page Facebook du club.

Rendez-vous le 4 septembre pour le premier tournoi de la saison. Un challenge en l'honneur d'un des présidents du FCP qui regroupera huit équipes de différents départements (02,08,51,55,60).



ZOOM SUR L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ACPG-CTAM



En avril 2019, Chantal et Michel Finard reprennent la section des Anciens Combattants ACPG-CATM sollicités par M. Didier Simon et M. José Bourgeois, Président, qui décide de se retirer. Chantal devient alors Secrétaire et trésorière et Michel président délégué de l'association. Profondément attachés à défendre les valeurs de notre patrie, Michel et Chantal s'investissent alors pleinement dans leur nouveau rôle.

Le 5 mai dernier, Michel est même nommé président de l'association par M. Bernard Caillet, président départemental de l'association Départementale ACPG-CATM des Ardennes.

Loin de se limiter à une simple présence lors de commémorations, Chantal et Michel exercent leur devoir de mémoire à travers de nombreuses autres activités : des expositions, ou déjeuners. L'exposition qui a été organisée le 7 septembre 2019 « Vers la Victoire, la France au combat 1942-1945 » aura ainsi été un franc succès grâce au prêt et au généreux partages d'anciens combattants venus apporter photos, livres, cartes d'Etat Major de la Bosnie et aussi témoignages de combats, de missions et du quotidien sur le sol d'Afrique du Nord. Des meubles et bibelots rapportés de Tunisie, Algérie, Maroc ont même été découverts sous les yeux ébahis des visiteurs.

Michel et Chantal ont aussi à cœur d'organiser des réunions et déjeuners afin de restaurer un lien social. Ils se souviennent encore avec nostalgie du repas du 18 janvier 2020 au restaurant Le Longchamps pour les vœux des présidents. « Les deux salles étaient remplies par de joyeux convives toujours heureux de se retrouver. Chantal et Olivier Morette nous ont magnifiquement accueillis, ils nous avaient concocté un délicieux repas que tous ont apprécié. Tous les participants nous ont quittés en nous demandant quel serait le prochain rendez-vous. Et si hélas le Covid les a stoppés dans leurs projets, ils ont hâte de pouvoir recommencer et n'ont pas hésité à contacter leurs adhérents et sympathisants par téléphone pendant cette période difficile.



Et si hélas le Covid les a stoppés dans leurs projets, ils ont hâte de pouvoir recommencer et n'ont pas hésité à contacter leurs adhérents et sympathisants par téléphone pendant cette période difficile.

L'association a même un tel succès qu'elle est une des rares à avoir accueilli de nouveaux adhérents en pleine crise sanitaire. C'est ainsi qu'aujourd'hui, l'association se compose de 18 anciens Combattants et 22 sympathisants, lesquels sont tous informés par courrier de toutes les démarches que Chantal et Michel effectuent (hommage à Samuel Paty, aux gendarmes victimes de leur devoir, aux soldats tombés en opération extérieure etc..).

Vous aimeriez vous aussi faire partie de l'association ? Rien de plus simple, il suffit d'en faire la demande à Chantal ou Michel qui vous y accueilleront avec la gentillesse et la convivialité qui les caractérisent ! (Pour information, la cotisation des adhérents est de 26€ pour les Anciens Combattants et de 15€ pour les sympathisants).

Chantal et Michel vous invitent à venir nombreux lors de la commémoration de la fête nationale du 14 juillet 2021 !

Parce qu'il est de notre devoir de rendre hommage à toutes les victimes de guerre et à tous ceux qui se sont battus pour défendre notre patrie, les commémorations ont été maintenues en comité restreint.



Le 25 avril dernier 10h30, s'est ainsi déroulée la journée nationale du Souvenir des victimes et des héros de déportation.

Dans le respect des règles sanitaires, la cérémonie commémorative s'est tenue en présence de membres de l'association des Anciens Combattants, du Souvenir Français, du corps des Sapeurs Pompiers, de Monsieur le Maire, et de quelques conseillers municipaux dont Céline Articlaut, présidente de la commission des fêtes patriotiques.

Afin d'honorer la mémoire des victimes de déportation et de ne jamais oublier ce terrible chapitre de l'histoire de notre patrie, des discours poignants ont été prononcés, des gerbes ont été déposées au pied du monument aux morts et une minute de silence leur a été dédiée.



Et le 8 mai, la cérémonie a même été rediffusée en direct sur la page Facebook de la mairie afin de permettre à ceux qui d'ordinaire ont à cœur d'y assister de regarder de chez eux. Et les réactions ont été touchantes : « Même sans y être cela reste émouvant », « C'est cool de pouvoir assister sans être la », « Depuis Reims nous pouvons suivre la cérémonie du 8 Mai à Château-Porcien. Ça fait chaud au cœur », « Très bien la vidéo cela permet de suivre la vie de notre ancien village merci », « Merci de nous avoir permis d'assister à la cérémonie sans pouvoir y être physiquement présent pour autant », « Très touchant comme toujours », « Belle cérémonie, nous l'avons visionnée de Paris ».



Une commémoration émouvante a également été organisée dans le village de Blanzly La Salonnaise le 12 juin dernier afin de célébrer le 81ème anniversaire de l'offensive allemande des 9 et 10 juin 1940.

En photo ci-dessous M. Antoine Cochart, enfant de la commune de Château-porcien, sollicité par Chantal et Michel pour les accompagner et assister à la cérémonie : Antoine est entouré de M. Michel Finard, Président des Anciens Combattants et du Lieutenant-colonel Jean-Thierry Guilleré-Delangre (photo de gauche), et il est au côté de M. Miguel Brossolette Branco, petit-fils de Pierre Brossolette dans le village de Blanzly La Salonnaise (photo de droite).



ÉTAT CIVIL

Perdre un ami, un enfant, un parent est une épreuve extrêmement douloureuse, la commune transmet toutes ses condoléances aux familles durement touchées par le deuil.

DÉCÈS :

- M. Georges DROUARD	5 janvier 2021
- Mme Yvette LAMBERT née COFFIN	7 janvier 2021
- Mme Yvette VERNET née BOUCHER	13 janvier 2021
- Mme Paulette ROSET née COUPAT	16 janvier 2021
- Mme Georgette GUICHARD, née FRANCOIS	18 janvier 2021
- Mme Jeannette MUZET, née CONSTANT	28 janvier 2021
- M.Guy LENFANT	7 février 2021
- Mme Mauricette CHRETIEN, née BLONDEL	9 février 2021
- Mme Marie RANDAXHE, née GIRE	19 février 2021
- Mme Juliette PERIN, née FONCIER	17 avril 2021
- Mme Antoinette HERBULOT, née LINGUET	3 juin 2021
- M.Hervé MANGELINCK	3 juin 2021
-M.Éric DUCHESNE	20 juin 2021

NAISSANCES : bienvenue aux bébés nés en 2021

- Louise BARBERON	2 mars 2021
- Marcelo POTEL DUBREUIL	18 mars 2021
- Kelvyn PÉRIN	26 mars 2021
- Zack TINOIS	1 ^{er} avril 2021
- Kesim MARY	3 avril 2021
- Djayahna OLLIVIER	21 juin 2021

MARIAGE

Un mariage a eu lieu le 5 juin 2021 entre Mme Céline RAILLARD et M.Denys CROISON. La commune leur transmet tous ses vœux de bonheur !

DÉPART EN RETRAITE D'EMPLOYÉS COMMUNAUX



La commune a organisé un pot de départ en retraite à l'attention de M. Fabrice xxxx , employé de la Commune.

A cette occasion, M. le Maire, Didier Simon lui a remis la médaille pour ses 20 ans dans la fonction publique.

Et comme la situation sanitaire ne l'avait hélas pas permis, M. Hubert

Briquet a aussi été convié lui aussi à son pot de départ en retraite.



Les deux employés ont été remerciés pour leurs services à la Commune et laissent le souvenir d'employés sympathiques reconnus pour leur professionnalisme.

La Commune leur souhaite bonne route !

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES



des candidats sous l'œil attentif du sous-préfet. Et pour la deuxième fois consécutive, Château Porcien a été représenté lors de ces élections par une conseillère



prochaines élections départementales, la troisième fois sera la bonne !

Château-Porcien a été centre de mise sous pli pour les élections départementales. Une dizaine de vacataires a

pris soin de mettre sous enveloppe professions de foi et bulletins

des candidats sous l'œil attentif du sous-préfet. Et pour la deuxième fois consécutive, Château Porcien a été représenté lors de ces élections par une conseillère municipale du village. Et si ni Céline Articlaut, candidate aux élections départementales de 2015, ni Ariane Saulnier n'ont remporté, elles ne regrettent rien et sortent grandies de cette expérience enrichissante. Un vieux dicton dit « jamais deux sans trois », alors que peut-être que si un prochain conseiller municipal castelporcien se présente à nouveau lors des



Excès de vitesse

Régulièrement, la Mairie reçoit des plaintes pour excès de vitesse dans le village. Nous rappelons que la vitesse a été limitée à 30 kms/heure dans plusieurs parties du village. L'été est l'occasion pour les enfants de jouer dans les rues, certains parents et grands-parents sont venus nous faire part de leur inquiétude et craignent pour la sécurité de leurs enfants et petits-enfants en constatant la vitesse excessive de certains véhicules dans des petites rues pourtant éloignées des axes principaux. Les deux rues régulièrement mises en cause sont les rues du Champ de Foire et Charles de Gaulle.

De même, certains habitants se plaignent de constater beaucoup de difficultés à traverser sur les passages piétons. Petit rappel : le piéton est l'utilisateur le plus protégé par le code de la route : il a, quoiqu'il arrive, toujours la priorité sur la chaussée. Ne pas céder le passage à un piéton est une infraction entraînant la perte de 6 points sur le permis de conduire ainsi qu'une amende de 135 euros. De plus, il est précisé dans l'article R415-11 du code de la route qu'il est obligatoire de céder le passage à un piéton engagé sur la chaussée, même si le feu piéton est rouge.

A l'attention des propriétaires de chats

Tout propriétaire d'un animal en est responsable, la mairie est de plus en plus souvent sollicitée pour des problèmes de chats errants qui entrent dans les habitations par une fenêtre ouverte et y font leurs besoins, suscitant un profond agacement de ceux qui doivent sans cesse nettoyer. Malgré plusieurs lettres réitérées, le problème continue. S'il est difficile de mettre un fil à la patte à son chat, il est important d'être à l'écoute des problèmes de voisinage afin de vivre en bonne entente. Une stérilisation permet souvent aux animaux d'être moins vagabonds, et de rester plus près de leur domicile, elle évite également les urines très fortes, les portées indésirables, et augmente la durée de vie de vos animaux. La stérilisation a certes un coût mais qui est vite rentabilisée au regard de tous les avantages pour nos animaux.

Carte d'identité

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la carte d'identité est valable 15 ans et non plus 10 ans en France et dans la plupart des pays européens. Cette prolongation s'effectue automatiquement sans aucune démarche particulière, vous n'avez donc pas besoin de vous déplacer à la mairie. La prolongation concerne toutes les cartes d'identité sécurisées plastifiées délivrées depuis 2004. En revanche, la prolongation est valable uniquement pour les personnes majeures de plus de 18 ans (la durée de validité de la carte d'identité reste de dix ans pour les mineurs). Si vous devez voyager, renseignez-vous auprès de la mairie ou sur le site de l'ANCV (agence Nationale des cartes d'identité) pour savoir si votre carte est valable dans le pays visité.

En cas de renouvellement de votre carte d'identité, nous vous rappelons que cette démarche s'effectue à la mairie **uniquement sur rendez-vous**. Afin de gagner du temps, vous pouvez remplir une pré demande en ligne directement sur le site de l'ANCV et venir avec le papier imprimé le jour du rendez-vous fixé par la mairie

Rappel des horaires autorisés pour bruits des tondeuses et nuisances sonores

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h00, - les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00. (Arrêté du 18/06/2009).

Les deux conflits mondiaux de 1914-1918 et 1940-1945 ont laissé derrière eux comme dans de nombreuses communes françaises des morts, des orphelins et des ruines sur son passage.

Château-porcien sera loin d'être épargné. Le 3 août 1914, l'Allemagne déclare la guerre à la France. Les castelporciniens vivront 50 mois d'occupation, les jeunes seront réquisitionnés pour travailler en Allemagne, des habitants seront envoyés en exil en Suisse.

2 camps de prisonniers sont créés : 1 dans une ancienne briqueterie et l'autre Faubourg de Lisse, des prisonniers qui construiront blockaus et tranchées.

Pendant la 1^{ère} guerre mondiale, les Allemands réquisitionnent le plomb, le nickel, le cuivre : les cloches de l'église seront dépendues.



Bilan de la 1^{ère} guerre mondiale à Château-Porcien : 22 Castelporciniens ont perdu la vie, 57 maisons sont détruites, les écoles sont remplacées par des baraquements rue du Champ de Foire. La Commune a alors comme marraine de guerre la ville de Narbonne qui allouera 10 000 francs pour l'aide à la reconstruction.

En 1924, le monument aux morts est inauguré, et on cite avec émotion et larmes le nom des 22 castalporciniens morts au combat.

Le 3 septembre, la France déclare la guerre à l'Allemagne, dont les armées arrivent quelques mois plus tard à Château-porcien. Le préfet des Ardennes donne ordre de faire évacuer tout le département, le début d'un exode dont certains ne reviendront jamais. Certains refuseront de partir au péril de leur vie. Les combats sont d'une rare violence, l'armée française résistera pourtant avec force courage : « Les canons gueulent et crachent, les grenades de tout calibre font un bruit d'orgue et hurlent, et les terribles détonations pénètrent jusqu'à la moelle des os. C'est un véritable concert d'enfer ».

Photos des destructions





Cette fois, les destructions seront pires encore que lors du premier conflit avec un village détruit à 50% : le village n'est plus qu'un amas de ruines : les ponts sont détruits, le rue de la Morteau, la rue de la Barre, la mairie est méconnaissable et ses archives municipales sont désormais brûlées. Dix noms viendront tristement s'ajouter au monument aux morts. Des baraquements en bois seront construits afin d'accueillir ceux privés de logement et une reconstruction commencera alors petit à petit pendant de nombreuses années.



Un grand merci à M. Cédric Lecompanon, M. Pascal Trichet et M. Jean-Jacques Briquet qui nous ont permis de réaliser cette page en l'illustrant avec ces photos extraordinaires.

Procès-Verbal - Séance du 18 décembre 2020.

Rappel de la convocation des membres du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal se réunira dans la salle d'honneur du 1^{er} étage de la Mairie

le 18 décembre à 19h00.

Château-Porcien,
14/12/2020

le

Ordre du jour

- Approbation du Procès-Verbal de la Séance du 23 octobre 2020
- Autorisation de signature de la convention de voirie avec la Société « Eoliennes des Myosotis »
- Aménagement de la voie verte Sud Ardennes le long des canaux des Ardennes, de l'Aisne et de Vouziers
- Questions diverses

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle d'honneur de la Maire le 18 décembre 2020 à 19h00, sous la Présidence de Monsieur SIMON Didier, Maire de la Commune.

Présents : M. Didier SIMON, M. Pascal BALLAN, Mme Marie-Chantal CORNET, M. Ghislain BRIQUET, Mme Ariane SAULNIER, Mme Sophie HEDOUIN, M. Laurent PERONNET, M. Patrick PERESSON, Mme Nadine BOJANEK, Mme Françoise MAILLOT, M. Jean-Luc LEGROUX, Mme Nelly MARCHAND

Absents excusés : Mme Monique POURU qui a donné pouvoir à M. Didier SIMON.

Secrétaire de Séance : M. Pascal BALLAN

Le Procès-Verbal de la séance du 23 octobre 2020 est voté à l'unanimité.

Convention de Voirie – Implantation d'un parc éolien sur les Communes de Son et Ecly par la Société « Eoliennes des Myosotis »

M. le Maire expose qu'il a été sollicité par la Société « Eoliennes des Myosotis » qui implante un parc éolien sur la Commune de Son et Ecly et qui, pour les besoins des travaux de création et d'entretien de ces appareils demande à pouvoir emprunter les chemins communaux de la Commune de Château-Porcien suivants : Chemin de l'Assaut – Chemin du Mont d'Ecily – Chemin du Cessier – Chemin de Vaux – Chemin du Grand Versy.

Ainsi, M. le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal afin d'être autorisé à fixer les indemnités prévues à la convention et à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise M. le Maire
- à fixer les indemnités prévues à la convention (indemnité d'immobilisation et la redevance d'occupation)
- à signer la convention de voirie avec la Société « Eoliennes des Myosotis ».

Vote : Contre : 1 Abstention : 0 Pour : 13

Aménagement de la voie verte Sud-Ardennes le long des canaux des Ardennes, de l'Aisne et de Vouziers – Avis de la Commune sur le projet.

M. le Maire expose que dans le cadre de l'enquête publique relative à l'aménagement de la Voie Verte Sud Ardennes le long des canaux des Ardennes, de l'Aisne et de Vouziers.

Ce projet est réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Département des Ardennes.

Il prévoit de relier Dom le Mesnil, Vouziers et Brienne-sur-Aisne en longeant les canaux des Ardennes, de l'Aisne et de Vouziers par une voie d'une longueur de 110 km qui figurera au Schéma National des véloroutes.

Cet aménagement a pour but de développer l'activité touristique, développer la randonnée et préserver le patrimoine fluvial.

Le tracé de l'itinéraire est localisé en majorité sur l'emprise du chemin du halage qui longe les canaux. Il emprunte des voies existantes lorsque des contraintes fortes ont été identifiées en bordure du canal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la position suivante :
- Favorable : 14
- Défavorable : 0
- Ne prononce pas : 0

QUESTIONS DIVERSES :

- Fibre optique : Quand arrive la fibre optique sur la Commune ?
M. le Maire indique que raisonnablement, on peut espérer avoir accès à la fibre optique pour mars 2021.
- Colis distribué aux Personnes âgées de la Commune :
Mme Maillot demande si les colis ont été commandés auprès du Supermarché Carrefour contact de Château-Porcien.

M. le Maire indique que les colis ont été réalisés par une entreprise locale et informe les membres du Conseil des nombreux retours de satisfaction.
- Eglise : Le dossier est bien avancé. Les travaux sont commandés depuis fin novembre et devraient débuter en début d'année 2021.
Les interventions auront lieu sur le fronton du portail à l'extérieur et à l'intérieur. Les vitraux endommagés seront également réparés.

M. le Maire a fait appel à un architecte recommandé par les Bâtiments de France afin de faire un état des lieux afin de prioriser les travaux à réaliser sur les murs en craie sérieusement endommagés.
- Falaise : Les travaux sont terminés. M. le Maire donne le détail des dépenses et les subventions à recevoir.
- Bulletin municipal : En cours d'impression – Distribution le 23 décembre.*
- Mme Maillot tient à remercier le Conseil Municipal pour les fleurs offertes à l'occasion du décès de sa maman.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

Procès-Verbal - Séance du 31 mars 2021.

Rappel de la convocation des membres du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal se réunira dans la salle d'honneur du 1^{er} étage de la Mairie

le 31 mars 2021 à 20h00.

Château-Porcien,
26/03/2021

le

Ordre du jour

- Procès-Verbal de la Séance du 18 décembre 2020
- Clôture du Budget Annexe « Lotissement les Fonds Gourmaux »
- Adhésion à l'Association des Sites historiques Grimaldi de Monaco
- Jardins d'Aline : Règlement – Convention de Mise à disposition - Tarifs
- Création d'un Poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe (remplacement retraite)
- Tirage au sort des Jurés d'Assises
- Bail de fermage (M. Richard BATAILLE)
- Garantie d'emprunt HABITAT 08
- Vente de la balayeuse
- Echange de parcelles – M. et Mme LECOUFFE
- Achat de parcelles – Mme DEVAUX
- Questions diverses

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle d'honneur de la Mairie le 31 mars 2021 à 20h00, sous la Présidence de Monsieur SIMON Didier, Maire de la Commune.

Présents : M. Didier SIMON, M. Pascal BALLAN, Mme Marie-Chantal CORNET, M Ghislain BRIQUET, Mme Céline ARTICLAUT, Mme Ariane SAULNIER, M. Patrick PERESSON, Mme Sophie HEDOUIN, M. Laurent PERONNET, Mme Monique POURU, Mme Nadine BOJANEK, Mme Françoise MAILLOT, M. Jean-Luc LEGROUX, Mme Nelly MARCHAND

Absent : M. Adrien MENINO

Secrétaire de Séance : Mme Céline ARTICLAUT

Le Procès-Verbal de la séance du 18 décembre 2020 est voté à l'unanimité

2021 – 03 - 01 : Clôture du Budget Annexe « Lotissement Fonds Gourmaux »

M. le Maire expose que le lotissement « Les Fonds Gourmaux » est achevé et le budget annexe s'y rapportant n'enregistre plus aucun mouvement comptable.

Il convient par conséquent de le clôturer ce jour 31 mars 2021 afin de permettre l'affectation du résultat constaté sur le Compte administratif 2020 qui sera présenté lors du prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Donne son accord à la clôture du Budget Annexe « Lotissement Fonds Gourmaux », Autorise M. le Maire à signer les documents se rapportant à cette clôture.

Vote : Contre : 0 Absentions : 0 Pour : 14

2021 – 03 – 02 : Adhésion à l'Association des Sites historiques Grimaldi de Monaco

M. le Maire expose que la Commune a été contactée par l'Association des Sites historiques Grimaldi de Monaco car son histoire est rattachée à un membre de la famille Grimaldi.

Cette association regroupe toutes les communes qui présentent cette particularité.

L'Adhésion est de 200 € pour l'année 2021.

Elle offre 1 plaque signalétique à apposer à l'entrée du village et en vend au tarif de 240 € l'unité si la commune souhaite en apposer aux autres entrées de son territoire.

La Commune adhérente figure sur le site internet de l'Association et est invitée aux manifestations annuelles.

Elle bénéficie également de la valorisation des produits locaux et de son terroir au travers d'une boutique en ligne.

Il sollicite par conséquent l'accord du Conseil Municipal pour adhérer à cette Association qui permettrait de valoriser la Commune au travers son histoire avec la famille Grimaldi de Monaco.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Donne son accord à l'adhésion à l'Association des Sites historiques Grimaldi de Monaco., Autorise M. le Maire à signer les documents se rapportant à cette adhésion.

Vote : Contre : 0 Absentions : 0 Pour : 14

2021 – 03 – 03 : Jardins d'Aline : Règlement- Convention de la mise à disposition - Tarifs

M. le Maire expose que la Commune a été bénéficiaire du don d'un terrain situé Rue de la Couture de l'EHPAD Les Vignes de Château-Porcien. Ce terrain est destiné à devenir des Jardins dits familiaux.

La mise à disposition suppose de voter : - un règlement fixant les règles d'attribution des parcelles et les règles de fonctionnement des jardins ;

- un document de mise à disposition formalisant l'octroi de la parcelle.

M. le Maire propose d'accorder la gratuité pour l'année 2021 au regard du travail de mise en forme et de préparation des terrains pour la culture.

Il soumet également au vote le règlement des jardins et la convention de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré

- Décide de la gratuité de la mise à disposition pour l'année 2021 au regard du travail de préparation des terrains,
- Instaure le règlement des « Jardins d'Aline » tels qu'il est annexé à la présente délibération,
- Donne son accord à la convention de mise à disposition telle qu'annexée à la présente délibération,
- Fixe le tarif de mise à disposition d'une parcelle à la somme de 100 € à compter de la saison culturelle 2021 / 2022,
- Fixe le montant de la caution demandée en début d'adhésion à la somme de 100 € ; somme remboursée lors du départ du concessionnaire ou de la fin de la convention,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Vote : Contre : 0 Absentions : 0 Pour : 14

2021-03-04 : Création d'un poste permanent au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

* qu'il est nécessaire, pour les besoins du service, de créer un emploi permanent de Chef d'équipe des Services Techniques Communaux dans le grade d'Adjoint Technique Principal 2ème classe à temps complet avec une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

En effet, suite à l'avancement de grade dont à bénéficier M. Baczynski au mois de décembre 2020 et la transformation de son grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe en Adjoint principal de 1^{ère} classe, le poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe n'existe plus au tableau des emplois de la Commune.

* Il est donc nécessaire de recruter un agent sur cet emploi en remplacement de M. Baczynski qui fait valoir ses droits à retraite au 1^{er} juillet 2021,

Cette création doit intervenir au 15 avril afin de permettre une période de formation et passation d'informations entre l'agent qui sera recruté et M. Baczynski.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* décide de créer un emploi permanent de Chef d'équipe des Services Techniques Communaux dans le grade d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à temps complet avec une durée hebdomadaire de travail de 35/35^{ème}, à compter du 15 avril 2021.

* dégage les crédits correspondants.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

2021 – 03 – 05 : Jurés d'assises 2021

A partir de la liste électorale est tiré un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral. Doivent être retenues les personnes qui auront au moins 23 ans.

Trois noms sont ainsi tirés au sort :

M. Francis BOUFFIN – 6, Rue de Nandin 28360 CHATEAU-PORCIEN - Retraité

Mme Fabienne CARUEL épouse BILLAUDEL – 6, Allée des Nauzelettes 08360 CHATEAU-PORCIEN – Personnel d'EHPAD

Mme Charlène ROMAGNY - 22, Rue des Fossés 08360 CHATEAU-PORCIEN – Profession non connue

La liste des jurés sera adressée au greffe du Tribunal d'Instance de Charleville-Mézières, avec mention de leur profession.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

2021 – 03 – 06 : Bail de Fermage au bénéfice de M. Richard BATAILLE

2019-2022

M. le Maire expose que Monsieur Richard BATAILLE bénéficie depuis plusieurs années d'un bail de fermage, il convient aujourd'hui de le renouveler de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 4 ans jusqu'au 31 décembre 2022.

Ainsi, M. le Maire sollicite l'autorisation du Conseil afin de signer ces documents et encaisser les sommes correspondantes.

Pour 2019, la somme s'élève à 228,77 €

Pour 2020, la somme est de 230,08 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, Autorise M. le Maire à signer le bail à fermage avec M. Richard BATAILLE pour une durée de 4 ans (2019-2022)

Autorise M. le Maire à encaisser les sommes correspondantes. Les sommes seront inscrites au Compte 752 du Budget principal de la Commune.

VOTE : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

2021-03-07 : Demande de garantie Habitat 08 – Garantie d'emprunt

Habitat 08 – Office public de l'habitat des Ardennes, a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières de la ligne de prêt n° 116830 garantie par la Commune de Château-Porcien.

Le Conseil municipal est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement du prêt n° 116830,

Vu le rapport établi par M. le Maire, Vu l'article L.2252-1 et L 2252-2 du Code général des Collectivités territoriales, Vu l'article 2298 du Code Civil, Vu le Contrat de prêt n° 116830 en annexe signé entre HABITAT 08 – OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES ARDENNES, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal DECIDE :

De donner son accord aux dispositions suivantes :

1 – La Commune de Château-Porcien, Garant, accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 270 000 €uros souscrits par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 116830, constitué d'une Ligne de Prêt.

2 – La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Commune de Château-Porcien est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Commune de Château-Porcien s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur HABITAT 08 pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

3- Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

D'Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

2021 – 03 – 08 : Vente de la balayeuse

La Commune détient dans son matériel d'une balayeuse de voirie qui n'est plus utilisée. La société Inter Business située à Sévigny-Waleppe propose la somme de 200 € pour reprendre ce matériel.

Par conséquent, M. le Maire solliciter le Conseil afin de pouvoir vendre ce matériel. Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Autorise M. le Maire à vendre la balayeuse au prix de 200 € à sortir du patrimoine ce matériel.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

2021 – 03 – 09 : Echange foncier entre la Commune de Château-Porcien et M. et Mme LECOUFFE

M. le Maire expose qu'il convient de délibérer afin de procéder à un échange de parcelles avec M. et Mme LECOUFFE. En effet, un ancien chemin dit « de brouette » se trouve au milieu de leur propriété (parcelles AB 370 et 576). Ils ont fait réaliser tous les documents permettant d'identifier et de mesurer l'emprise de ce chemin soit 1a54ca.

En échange, ils ont consenti à céder à la Commune une petite partie de terrain donnant sur le Chemin des Vignes. Dans le cadre des travaux prévus pour l'aménagement du Chemin des Vignes, cette partie de terrain permettra d'élargir le réaménagement de l'entrée du Chemin des Vignes.

Par conséquent, M. le Maire solliciter le Conseil afin de finaliser cet échange. Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- Autorise M. le Maire à signer les actes notariés permettant l'échange des parcelles avec M. et Mme LECOUFFE
- Autorise la prise en charge des frais de notaires liés à cet échange.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

2021 – 03 – 10 : Acquisition des parcelles AB 166 - Périmètre de protection rapprochée du captage d'eau

M. le Maire expose que la Commune souhaite exercer son droit de préemption pour une parcelle n° AB 166 d'une superficie de 1570 m² qui se trouve dans le périmètre de protection rapproché du captage d'eau potable. Cette parcelle fait partie de la succession de Mme Devaux décédée en 2020.

M. le Maire souhaite proposer le tarif de 1 € du m². Par conséquent, M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour finaliser cette acquisition. Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- Autorise M. le Maire à proposer le tarif de 1 €
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

2021 – 03 – 11 : Travaux d'intérêt général

M. le Maire expose qu'il a été contacté par un responsable d'établissement pénitentiaire afin de pouvoir proposer la Commune de Château-Porcien pour accueillir des personnes dont la condamnation prend la forme de travaux d'intérêt général.

Il sollicite le Conseil Municipal afin de pouvoir inscrire la Commune auprès du Tribunal d'Instance de Charleville-Mézières et ainsi pouvoir accueillir le cas échéant des personnes relevant de ces peines.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier. **Vote** : Contre : 8 Abstentions : 0 Pour : 6

QUESTIONS DIVERSES :

- Y aura-t-il réouverture des jeux extérieurs : l'obligation de comptabiliser à 6 personnes le nombre de personnes présentes dans le parc et de nettoyer les jeux à intervalles réguliers ne permet pas à la Commune d'ouvrir.
- Tapage nocturne au n°23 rue de la Sommevue : intervention des gendarmes la semaine dernière – pb de stationnement
- Vaccination anti-covid : Rien n'est prévu sur Château-Porcien ? : Une action a été réalisée auprès des personnes de plus de 75 ans. Mme Cornet a contacté 35 personnes et à ce jour 16 personnes ont eu un rendez-vous pris par la Mairie au centre de vaccination de l'hôpital de Rethel.
Dès le début du mois de janvier, M. le Maire s'est positionné pour installer un centre de vaccination sur Château. Il n'a jamais été recontacté.

En collaboration avec le Dr Blot et Renaud Averly, un travail est tout de même en cours pour ouvrir un centre sur Château-Porcien. Les deux médecins et les 4 infirmières de Château-Porcien sont disposés à tenir le centre de vaccination qui serait sur Château-Porcien.

- Déchetterie du SICOMAR : Le port du masque n'est pas respecté. M. le Maire est intervenu directement auprès du personnel sur place.
- Retour de Pascal sur les travaux espaces verts et notamment la taille des arbres.
- Marquage routier : un programme est prévu sur l'année. Il était prévu dès 2020 mais les conditions météo n'ont pas permis la réalisation. Donc ce sera fait sur 2021.
- Organisation des fêtes patriotiques : mêmes conditions d'organisation liées à la crise sanitaire – prochaines dates : dernier week-end du mois d'avril – 8 mai
- Problème de sécurité à la traversée de chaussée au droit du collège Rue de la Sommevue
- Information donnée sur les travaux réalisés Rue de la Croix Bayonne pour faciliter et orienter l'écoulement des eaux pluviales.
- La fibre – Où en est-ce ? Le câblage est réalisé. La Région a 3 mois pour réceptionner les travaux (donc juin /juillet) et depuis pas d'autres informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Procès-Verbal - Séance du 7 avril 2021.

Rappel de la convocation des membres du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal se réunira dans la salle d'honneur du 1^{er} étage de la Mairie

le 7 avril 2021 à 20h00.

Château-Porcien, le 2/04/2021

Le Maire,

Ordre du jour

- Procès-Verbal de la Séance du 31 mars 2021
- Lotissement les Nauzelles – Création d’une tranche 2 « Les Nauzelles II »
- Reconduction de la Ligne de Trésorerie de 100 000 € - Budget général de la Commune
- Travaux d’Aménagement Chemin des Vignes : Attribution du marché
- Travaux d’Aménagement Chemin des Vignes : Prêt moyen terme
- Travaux d’Aménagement Chemin des Vignes : Prêt relais TVA
- Travaux d’Aménagement Chemin des Vignes : Ligne de Trésorerie
- Travaux d’Aménagement Parvis de la Mairie : Prêt moyen terme
- Travaux d’Aménagement Parvis de la Mairie : Prêt relais TVA
- Travaux d’Aménagement Parvis de la Mairie : Ligne de Trésorerie
- Taux d’imposition 2021
- Comptes de gestion 2020
- Comptes Administratifs 2020
- Affectation définitive des résultats 2020
- Budgets primitifs 2021
- Subventions aux associations
- Questions diverses

Le Conseil Municipal s’est réuni dans la salle d’honneur de la Maire le 7 avril 2021 à 20h00, sous la Présidence de Monsieur SIMON Didier, Maire de la Commune.

Présents : M. Didier SIMON, M. Pascal BALLAN, Mme Marie-Chantal CORNET, M. Ghislain BRIQUET, Mme Ariane SAULNIER, M. Patrick PERESSON, Mme Céline ARTICLAUT, Mme Sophie HEDOUIN, Mme Monique POURU, Mme Nadine BOJANEK, Mme Françoise MAILLOT, M. Jean-Luc LEGROUX, Mme Nelly MARCHAND.

Absents excusés : M. Adrien MENINO qui avait donné pouvoir à M. Didier SIMON – M. Laurent PERONNET

Secrétaire de Séance : Mme Céline ARTICLAUT

Le Procès-Verbal de la séance du 31 mars 2021 est voté à l’unanimité

2021 – 04 – 01 : Lotissement les Nauzelles – Création d’une tranche 2 « Les Nauzelles 2 »

Monsieur le Maire expose qu’il convient aujourd’hui d’étendre le périmètre du Lotissement « Les Nauzelles » en créant une deuxième tranche.

Cette tranche comporte 4 terrains d’une surface totale de 2 971m² (589 m² + 649 m²v + 765 m² + 968 m²) qui peuvent être viabilisés et ont déjà suscité l’intérêt de potentiels acheteurs.

La valeur d’acquisition des terrains sera transférée du Budget Principal de la Commune vers le Budget Annexe « Lotissement les Nauzelles » et le coût des travaux de viabilisation et de création des voiries sera supporté par ledit Budget Annexe.

Par conséquent, M. le Maire sollicite l’accord du Conseil municipal afin de pouvoir procéder à cette création.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré

- Donne son accord à la création d’une tranche 2 au Lotissement « Les Nauzelles » qui sera dénommée « Les Nauzelles 2 »,

- Fixe le prix de vente du m² à 55 €
- Autorise M. le Maire à procéder aux travaux de viabilisation et de création de voiries,
- Autorise M. le Maire à vendre les parcelles au prix fixé ci-dessus.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 3 Pour : 11

2021 – 04 – 02 : Ligne de trésorerie - Budget de la commune

Monsieur le Maire expose au conseil municipal son souhait d'ouvrir une ligne de trésorerie afin de couvrir les besoins ponctuels de la commune résultant des décalages entre les sorties et les entrées des fonds de Château-Porcien.

Caractéristique de la ligne de trésorerie

Montant : 100 000 euros.

Durée : 12 mois.

Taux variable indexé : EURIBOR 3 mois + 0.90 % :- 0.310 + 0.90 %.

Taux d'intérêt plancher : marge.

Commission d'engagement : 0.20% du montant contracté.

Commission de non utilisation : néant.

Frais de dossier : néant.

Utilisable par tranches de 15 000 euros minimum.

Remboursement du capital in fine.

Amortissement anticipé possible à tout moment sans pénalité.

Echéances fixées au 5 des mois concernés.

Périodicité : trimestrielle.

Mise à disposition des fonds : sur demande.

Intérêts calculés sur le nombre de jours réels d'utilisation

Les membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire, **à l'unanimité** :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Le conseil municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, **la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 Euros**, pour une durée d'un an, utilisable par tranches de 15.000 € minimum. Taux variable indexé : EURIBOR 3 mois + 0.90 %

- 0,310 + 0.90 % Taux plancher = marge.

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur Didier Simon, Maire pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

2021 – 04 – 03 : Travaux d'aménagement du Chemin des Vignes - Attribution du marché de travaux

M. le Maire expose que suite à la réunion de la Commission d'Appel d'offres en date du 1^{er} avril 2021, il convient d'attribuer le marché de travaux pour l'Aménagement du Chemin des Vignes.

Les entreprises dont la candidature a été admise et dont les offres ont été analysées sont :

1 – S.R.T.P – Witry-les-Reims

2 – BRION T.P. – Faissault

3 – RICHARD – Sault-lès-Rethel

4 - S.A. GOREZ – Rethel en groupement conjoint avec la S.A.R.L. REGNIER – Château-Porcien

5 – S.T.P. DE LA VENCE – Champigneulles-sur-Vence

6 – S.AR.L. LA GRANDE RUELLE

7 – EIFFAGE – Reims

8 – A.T.P. SERVICES –

Suite à la présentation des offres par le Maître d'œuvre à la Commission d'Appel d'Offres a décidé l'attribution du marché au groupement conjoint Gorez TP et Régnier pour un montant HT de base de 137 131,40 € et de 36 557,00 € en option soit un montant total HT de 173 688,40 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide

De confirmer l'attribution du marché au groupement conjoint Gorez TP et Régnier pour un montant HT de base de 137 131,40 € et de 36 557,00 € en option,

D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché,

D'autorise M. le Maire à procéder à toutes les demandes de subventions susceptibles d'être octroyées.

VOTE : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

2021 – 04 – 04 : Travaux d'aménagement du Chemin des Vignes -PRET MOYEN TERME

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le conseil, Mme Céline ARTICLAUT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : Réhabilitation du Chemin des Vignes

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 182 385 € H.T.

Les membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du Devis :	182 385 € HT
Subvention (s) :	42 365 €
Autofinancement	140 020 €
Emprunt sollicité au CA.N-E. :		
PRET MOYEN TERME	140 500 €

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 140 000 €uros, **au taux fixe en vigueur à la signature du contrat** et dont le remboursement s'effectuera en 10 années à partir de 2022 par périodicité annuelle. Frais de dossier offerts

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. Didier SIMON pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

VOTE : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

2021 – 04 – 05 : Travaux d'aménagement du Chemin des Vignes - PRET COURT TERME TVA

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le conseil, M. ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : Travaux de sécurisation du mur de soutènement de la falaise et travaux de sécurisation de la falaise.

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 185 385 € H.T.

Les membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du Devis :	182 385€HT	
Subvention (s) :		42 365 €
Court terme FCTVA		35 900 €
Autofinancement	140 020 € HT	
PRET COURT TERME	35 900 €

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un Prêt Court Terme de :

Montant : 35 900 €uros

Durée : 24 mois

Taux variable indexé : **l'Euribor 3 mois** (Flooré à 0)+ 1.10 %

Taux d'intérêt plancher = marge

Commission d'engagement de 0.20 % du montant contracté

Remboursement du capital in fine

Amortissement anticipé possible à tout moment sans pénalité

Echéances fixées au 5 de chaque mois concernés

Périodicité : trimestrielle

Mise à disposition du fonds sur demande

Intérêts : calculés sur le nombre de jours réels d'utilisation

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. Didier SIMON, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

VOTE : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

2021 – 04 – 06 : Travaux d'Aménagement du Chemin des Vignes - LIGNE DE TRESORERIE

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le Conseil, Mme Céline ARTICLAUT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : Travaux d'Aménagement du Chemin des Vignes.

Les membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Le conseil municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 42 300 €uros, pour une durée d'un an, utilisable par tranches de 15.000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'**Euribor 3 mois** + 0.90 %.

Taux plancher = marge.

Commission d'engagement de 0.20 %

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. Didier SIMON pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

2021 – 04 – 07: Travaux de réhabilitation du Parvis de la Mairie Accès PMR - PRET MOYEN TERME

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le conseil, Mme Céline ARTICLAUT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : Réhabilitation du Parvis de la Mairie –Accès PMR

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 51 672 € T.T.C.

Les membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du Devis :	43 060 € HT
Subvention (s) :	12 918 €
Autofinancement	30 412 €
Emprunt sollicité au CA.N-E. :		
PRET MOYEN TERME	30 500 €

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 30 500 Euros, **au taux fixe en vigueur à la signature du contrat** et dont le remboursement s'effectuera en 10 années à partir de 2022 par périodicité annuelle. Frais de dossier offerts

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. Didier SIMON pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

2021 – 04 – 08 : Travaux de réhabilitation du Parvis de la Mairie – Accès PMR - PRET COURT TERME TVA

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le conseil, Mme Céline ARTICLAUT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : Réhabilitation du Parvis de la Mairie –Accès PMR

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 51 672 € T.T.C.

Les membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet

Montant du Devis :	43 060€HT
Subvention (s) :	12 918 €
Court terme FCTVA	8 400 €
Autofinancement	30 412€HT
PRET COURT TERME	8 400 €

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un Prêt Court Terme de :

Montant : 8 400 Euros

Durée : 24 mois

Taux variable indexé : **l'Euribor 3 mois** (Flooré à 0) + 1.10 %

Taux d'intérêt plancher = marge

Commission d'engagement de 0.20 % du montant contracté

Remboursement du capital in fine

Amortissement anticipé possible à tout moment sans pénalité

Echéances fixées au 5 de chaque mois concernés

Périodicité : trimestrielle

Mise à disposition du fonds sur demande

Intérêts : calculés sur le nombre de jours réels d'utilisation

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. Didier SIMON, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

VOTE : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

2020 – 04 – 09 : Travaux d'aménagement du Parvis de la Mairie –Accès PMR - LIGNE DE TRESORERIE

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le Conseil, Mme Céline ARTICLAUT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : Réhabilitation du Parvis de la Mairie –Accès PMR.

Les membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Le conseil municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 12 600 €uros, pour une durée d'un an, utilisable par tranches de 15.000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur **l'Euribor 3 mois + 0.90 %**.

Taux plancher = marge.

Commission d'engagement de 0.20 %

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi

que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. Didier SIMON pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

VOTE : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

2021 – 04 – 10 : Vote des taux des taxes directes locales

Considérant le Code général des Impôts et notamment son article 1640, le taux communal de référence pour la taxe foncière sur les propriétés bâties relatif à l'année 2021 est égal à la somme du taux communal et départemental appliqué en 2020 sur le territoire de la Commune.

Suite à cette évolution de la réglementation due à la disparition de la taxe d'habitation, M. le Maire présente les taux appliqués à ce jour :

2020		2021	
Taxe foncier bâti Commune	Taxe foncier bâti Département	Taxe foncier bâti Communal soumis au vote après réforme de la Taxe d'Habitation	Taxe foncier bâti proposée
8,81 %	24,04 %	8,81 + 24,04 = 32.85 %	36.14 %
Taxe foncier non bâti Commune	Pas de changement		Taxe foncier non bâti proposée
14.28 %			15.70 %

Les taux proposés sont les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 36.14 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 15.70 %

VOTE : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

2021 – 04 - 11 : Vote des comptes de gestion : Budget principal de la Commune - Budget Annexe Assainissement - Budget Annexe Lotissement les Fonds Gourmaux - Budget Annexe Les Nauzelles

Les comptes administratifs 2020 sont présentés à l'assemblée. Le vote des conseillers est effectué sous la Présidence de M. Patrick PERESSON, Doyen de l'Assemblée. Monsieur SIMON se retire au moment des votes des comptes administratifs 2020.

Après s’être fait présenter les budgets primitifs de l’exercice et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de l’actif, l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l’exercice,

Après s’être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice précédent, de celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l’exécution des budgets de l’exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Déclare que les comptes de gestion : **Budget Principal – Budget Annexe Assainissement – Budget Annexe Lotissement les Fonds Gourmaux – Budget Annexe Lotissement Les Nauzelles** dressés pour l’exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l’Ordonnateur, n’appellent ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

2021 – 04 - 12 : Vote du compte administratif - Budget de la commune

Les comptes administratifs 2020 sont présentés à l’assemblée. Le vote des conseillers est effectué sous la Présidence de M. Patrick PERESSON. Monsieur SIMON se retire au moment des votes des comptes administratifs **2020**.

Compte Administratif - Budget général :

		Dépenses	Recettes	Solde
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres de l’exercice 2020	617 715,10	691 547,05	+ 73 831,95
	Résultats antérieurs reportés de 2019		330 840,09	+ 330 840,09
	Résultats à affecter			+ 404 672,04
SECTION D’INVESTISSEMENT	Résultats propres de l’exercice 2020	412 649,18	205 752,18	- 206 897,00
	Résultats antérieurs reportés de 2019	4 246,39		- 4 246,39
	Résultat à affecter			- 211 143,39
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT			
	INVESTISSEMENT	108 312,00	145 700,00	+ 37 388,00

RESULTATS CUMULES 2020 y compris RAR		1 142 922,67	1 373 839,32	+ 230 916,65
---	--	---------------------	---------------------	---------------------

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2021 – 04 - 13 : Vote du compte administratif - Budget Assainissement

Les comptes administratifs 2020 sont présentés à l'assemblée. Le vote des conseillers est effectué sous la Présidence de M. Patrick PERESSON, Doyen de l'Assemblée. Monsieur SIMON se retire au moment des votes des comptes administratifs **2020**.

Compte Administratif - Budget Service de l'Assainissement :

		Dépenses	Recettes	Solde
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres de l'exercice 2020	108 442,53	120 335,14	+ 11 892,61
	Résultats antérieurs reportés de 2019		157 079,70	+ 157 079,70
	Résultats à affecter			+ 168 972,31
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres de l'exercice 2020	44 415,89	57 580,00	+ 13 164,11
	Résultats antérieurs reportés de 2019		2 286,92	+ 2 286,92
	Résultats à affecter			+ 15 451,03
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT			
	INVESTISSEMENT			
RESULTATS CUMULES 2020 y compris RAR		152 858,42	337 281,76	+ 184 423,34

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2021 – 04 – 14 : Vote du compte administratif - Budget Lotissement Les Fonds Gourmaux

Les comptes administratifs 2020 sont présentés à l'assemblée. Le vote des conseillers est effectué sous la Présidence de M. Patrick PERESSON, Doyen de l'Assemblée. Monsieur SIMON se retire au moment des votes des comptes administratifs **2020**.

Compte Administratif - Budget Annexe Lotissement Fonds Gourmauds :

		Dépenses	Recettes	Solde
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres de l'exercice 2020	0	0	0
	Résultats antérieurs reportés de 2019	0	45 223,10	+ 45 223,10
	Résultats à affecter			+ 45 223,10
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres de l'exercice 2020	3 469,42	0	- 3 469,42
	Résultats antérieurs reportés de 2019		2 660,50	2 660,50
	Résultat à affecter			- 808,92
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT			
	INVESTISSEMENT			
RESULTATS CUMULES 2020 y compris RAR		3 469,42	47 833,60	+ 44 414,18

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2021 – 04 – 15 : Vote du compte administratif - Budget Lotissement Les Nauzelles

Les comptes administratifs 2020 sont présentés à l'assemblée. Le vote des conseillers est effectué sous la Présidence de M. Patrick PERESSON, Doyen de l'Assemblée. Monsieur SIMON se retire au moment des votes des comptes administratifs **2020**.

Compte Administratif - Budget Annexe Lotissement Les Nauzelles :

		Dépenses	Recettes	Solde
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres de l'exercice 2020	274,50	0	-274,50
	Résultats antérieurs reportés de 2019		+ 117 492,25	+ 117 492,25
	Résultats à affecter			+ 117 217,75
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres de l'exercice 2020	0	0	0
	Résultats antérieurs			

	reportés de 2019	474 039,97	0	-474 039,97
	Résultats à affecter			- 474 039,97
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT			
	INVESTISSEMENT			
RESULTATS CUMULES 2020 y compris RAR		474 314,47	117 492,25	-356 822 22

Vote : Contre : 0

- Abstentions : 0

- Pour : 12

2021 – 04 – 16 : Affectation des résultats - Budget principal de la commune

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14, Après avoir approuvé le **2021** le compte administratif pour **2020 de la commune**, Considérant les besoins recensés pour l'exercice **2021**,

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget les résultats précédemment indiqué, comme suit:

- Affectation en **déficit** reporté, compte 001(dépense d'investissement) pour **173 755,39 €**.
- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068 = recette d'investissement) pour **173 755.39 € (déficit d'investissement à affecter – excédent des restes à réaliser)**.
- Affectation en **excédent** reporté, compte 002 (recette de fonctionnement) pour **230 916,55 €**.

Vote : Contre : 0

-Abstentions : 0

-Pour : 14

2021 – 04 – 17 : Affectation des résultats - Budget Assainissement

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 49, Après avoir approuvé le **2021** le compte administratif pour **2020**, Considérant les besoins recensés pour l'exercice **2021**, Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit:

Affectation en **excédent reporté**, compte 001 (recettes d'investissement) pour **15 451,03 €**.

Affectation en **excédent** reporté, compte 002 (recette de fonctionnement) pour **168 972,31 €**.

Vote : Contre : 0

-Abstentions : 0

- Pour : 14

2021 – 04 – 18 : Affectation des résultats - Budget Annexe Lotissement « Les Fonds Gourmaux »

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14, Après avoir approuvé le **2021** le compte administratif pour **2020**, Considérant que ce budget annexe sera clôturé sur l'exercice 2021, Décide sur proposition du Maire, de

constater les résultats de l'exercice 2020 qui seront affectés au Budget principal de la Commune sur l'exercice 2021 comme suit:

Affectation en **excédent** reporté, compte 002 (recette de fonctionnement), pour **45 223.10 €**

Affectation en **déficit** reporté, compte 001 (dépenses d'investissement) pour **808,92 €**

Soit un résultat global à affecter de : **44 414.18 €**

Vote : Contre : 0

- Abstentions : 0

- Pour : 14

2021 – 04 – 19 : Affectation des résultats - Budget Annexe Lotissement « Les Nauzelles »

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14, Après avoir approuvé le **2021** le compte administratif pour **2020**, Considérant les besoins recensés pour l'exercice **2021**, Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit

- Affectation en **déficit** reporté, compte 001(dépense d'investissement) pour **474 039.97 €**.

- Affectation en **excédent** reporté, compte 002 (recette de fonctionnement) pour **117 492.25 €**.

Vote : Contre : 0

-Abstentions : 0

- Pour : 14

2021 – 03 – 20 : Vote des Budgets 2021

Le conseil municipal décide, après lecture article par article, d'adopter les budgets communaux **2021** tels qu'ils sont présentés en annexe de la présente délibération.

Budget principal de la Commune

Vote : Contre : 0 Absentions : 0 Pour : 14

Budget Assainissement

Vote : Contre : 0 Absentions : 0 Pour : 14

Budget Lotissement "Les Nauzelles"

Vote : Contre : 0 Absentions : 2 Pour : 12

2021-04-21 : Subventions aux associations

M. le Maire expose les demandes des associations.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide l'octroi des subventions suivant le tableau ci-dessous pour **l'année 2021**

Associations	Voté en 2020 (en €)	2021 (en €)
Souvenirs français	155	155
ACPG	300	300
La Gaule Porcienne	0	0
Castel Porcien Pétanque	0	0

ATSP	500	500+100 Familles Rurales
Tarot	200	200
Fêtes et Loisirs	500+1000 (masques)	500
Ainés du Castel	1000	500
Local club	1200	1200+300 Familles Rurales
OMSL	1295	1795
Canoé Kayak	350	350
FC Porcien	1500+500 (peintures)	3000 (dont 1500 d'aide exceptionnelle suite à problème de trésorerie)
3ème âge	300	300
Familles rurales	1500+300 (masques)	1000
ADMR	400	200
Jeunesse	0	0
Castel Déclic	0	0
APEJD	600	600+100 Familles Rurales
Don du Sang	0	0
Restos du Coeur	250	250
Croix Rouge		250
Onco courlancy		200
Collège		200
TOTAL	11850	12 000

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

QUESTIONS DIVERSES :

- Salaire annuel Chef d'équipe : Salaire net mensuel 1540 €
- Mise sous pli Elections départementales – Régionales : M. le Maire a exposé la problématique et demande à chacun de lui faire savoir s'il est disponible
- Subvention : est-il toujours possible de solliciter le Département au titre des amendes de police ? La demande est faite mais pas de réponse pour l'instant
- Qu'est devenu le coq du clocher de l'église ? Il est à l'atelier communal
- Porche de l'église : le travail réalisé sur les pierres va être moins coûteux mais une somme identique est attribuée aux travaux et va permettre d'aller plus loin dans la réfection du porche. Les joints ciment vont être purgés et seront refaits à la chaux. Il y aura seulement une plus-value de 2 000 € sur laquelle une subvention peut être octroyée par les ABF.

- Projet de « boîte à livres » : Qu'en est-il ?
La jeune fille n'a pas redonné de nouvelles

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Procès-Verbal - Séance du 3 mai 2021.

Rappel de la convocation des membres du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal se réunira dans la salle d'honneur du 1^{er} étage de la Mairie

le 3 mai 2021 à 20h00.

Château-Porcien,
28/04/2021

le

Ordre du jour

- Procès-Verbal de la Séance du 7 avril 2021
- Création de postes de vacataires – Elections départementales 2021
- Loi d'orientation des mobilités : Positionnement de la Communauté de Communes du Pays Rethélois en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité
- Questions diverses

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle d'honneur de la Mairie le 3 mai à 20h00, sous la Présidence de Monsieur SIMON Didier, Maire de la Commune.

Présents : M. Didier SIMON, M. Pascal BALLAN, Mme Marie-Chantal CORNET, M. Ghislain BRIQUET, Mme Ariane SAULNIER, Mme Céline ARTICLAUT, M. Patrick PERESSON, Mme Sophie HEDOUIN, M. Laurent PERONNET, Mme Monique POURU, Mme Nadine BOJANEK, Mme Françoise MAILLOT, M. Jean-Luc LEGROUX, Mme Nelly MARCHAND

Absent : M. Adrien MENINO

Secrétaire de Séance : Mme Françoise MAILLOT

Le Procès-Verbal de la séance du 7 avril 2021 est voté à l'unanimité.

M. le Maire demande à l'assemblée la possibilité d'ajouter deux délibérations qui ne sont pas inscrites à l'ordre du jour :

Une délibération qui rectifie la délibération n°2020-12-01 relative à la convention de voirie avec la Société « Les Eoliennes des Myosotis »

Une délibération afin de renforcer les services techniques pour la période de désherbage et de plantations.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité

2021-05-01 : Recrutement de Vacataires – Elections départementales 20

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

- que les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.
- que trois conditions doivent être réunies :

- * recrutement pour un acte déterminé

- * recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la Collectivité

- * rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter des vacataires pour effectuer la mise sous pli relative aux élections départementales 2021 pour le vendredi 14 mai 2021 et le mercredi 23 juin 2021.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de rémunérer chaque vacataire sur la base d'un montant forfaitaire à la journée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

- 1- D'autoriser M. le Maire à recruter des vacataires pour le vendredi 14 mai et le mercredi 23 juin 2021 en vue de la mise sous pli relative aux élections départementales 2021 ;
- 2- De fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un montant forfaitaire de 156,96 €
- 3- D'inscrire les crédits nécessaires au budget
- 4- De donner pouvoir à M. le Maire pour signer les documents afférents à cette décision.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

Loi d'orientation des mobilités : Positionnement du Pays Rethélois en tant qu'Autorité Organisatrice de la mobilité

La loi d'Orientation des Mobilités (dite « LOM ») du 24 décembre 2019 a défini un calendrier relatif à la décision ou non par les E.P.C.I. de devenir « organisation de la mobilité ».

Devenir « Autorité organisatrice de la mobilité » (AOM), cela recouvre quoi ?

Le terme « mobilité » désigne toutes les formes de déplacement des personnes. Toutefois, la loi a retenu les items suivants dans le cadre de la compétence :

- Les services réguliers de transport public de personnes
- Les services à la demande de transport public de personnes
- Les services de transport scolaire
- Les services de mobilités actives : vélo, marche, trottinettes, rollers...
- Les services de mobilités solidaires : les services permettant de lutter contre les freins à la mobilité des personnes vulnérables (géographiquement, socialement, économiquement)
- Le conseil en mobilité : pour l'accès à l'emploi, pour l'accès aux services
- L'ingénierie de développement des mobilités : plans, schémas et tout support permettant de définir les stratégies de mobilité d'un territoire.

Elle intègre également le champ de la mobilité alternative, c'est-à-dire la mobilité liée aux énergies renouvelables, vertes et décarbonées.

Ces items sont indissociables : Devenir « Autorité organisation de la mobilité » implique de les prendre tous. Toutefois, il est important de préciser qu'il n'y a aucune obligation d'exercer sur l'ensemble des items : c'est au choix de la structure compétente.

A compter de la prise de décision, la structure est dénommée : Autorité Organisatrice de la Mobilité.

L'exercice de la mobilité

Lorsqu'elle devient AOM, la structure organisatrice de la mobilité dispose d'une grande souplesse pour la conduire et la mettre en œuvre. Comme indiqué préalablement, il n'y a pas d'obligation de mettre en œuvre tous les items. C'est donc le projet de territoire porté par l'organisateur de la mobilité qui définit sa politique et sa stratégie en matière de mobilités. Cela peut lui permettre de mettre ainsi plutôt l'accent sur les nouvelles formes de mobilités qui se développent actuellement (co-voiturage, auto-stop solidaire, déplacements doux...), sur les innovations technologiques de la mobilité en lien avec le numérique ou les énergies décarbonées ou sur des aspects plus traditionnels d'infrastructures. Ce qu'il faut retenir, c'est que la prise de compétence permet de faire, sans y être

contraint, tandis que l'absence de prise de compétence réduit quoi qu'il arrive fortement la capacité de faire et renvoie systématiquement à des négociations ou à des autorisations auprès d'autres niveaux de collectivités.

Les aspects financiers

Si le Pays Rethélois devient Autorité Organisatrice de la Mobilité, cela n'entraîne pas d'impact financier mécanique pour la Communauté de Communes et pour les Communes membres. Le coût est finalement le coût que la Communauté de Communes décide par ses choix de projets relatifs à la mobilité mais aucun mécanisme de transfert de charges et de recettes n'intervient dans le processus. Il n'y a, à ce titre, pas de modification des attributions de compensation par exemple.

La loi a prévu la possibilité de mettre en place un impôt local, le versement « mobilités », appelé auprès des entreprises de 11 salariés et plus. La mise en place de versement n'est possible que si la structure compétente met en œuvre un transport régulier de personnes sur son ressort territorial. Or, au niveau de la Communauté de Communes, cette possibilité n'apparaît pas prioritaire ni pertinente, au regard des caractéristiques du territoire, et bien d'autres formes de mobilités peuvent être étudiées pour améliorer le déplacement des personnes.

Le lien avec la Région

La loi a désigné l'E.P.C.I. et la Région comme les deux échelons d'organisation de la mobilité locale. Actuellement, la Région organise déjà des transports sur le territoire communautaire, et notamment le transport scolaire. Si le Pays Rethélois devient Autorité Organisatrice de Mobilité, la Région poursuivra ses missions actuelles. En effet, seule une demande explicite et officielle, par délibération, de la Communauté de Communes auprès de la Région permet de se voir transférer la gestion du transport scolaire. En l'absence de cette demande explicite, la Région continue à gérer ses missions de transport de personnes. Il est important de préciser qu'en devenant compétente, la Communauté de Communes aura toute légitimité à compléter l'offre de la Région si elle le souhaite.

En synthèse

Dans les faits, la Communauté de Communes est déjà engagée dans le développement des mobilités par son territoire, que ce soit au travers de projets déjà réalisés comme les aires de co-voiturage, le déploiement des bornes de recharge électrique, le fonds de soutien « vélo » ... et prochainement sur le développement d'outils d'organisation de la mobilité comme « rézo pouce), un réseau solidaire de co-voiturage, de schémas d'aménagement comme le schéma directeur cyclable... Pour poursuivre ces développements, devenir AOM est nécessaire. Que ce soit au niveau des petites communes de territoire ou de l'agglomération rethéloise, les sujets liés à la mobilité des personnes, à l'accès aux services, à l'emploi, au changement de pratique dans les déplacements quotidiens, sont tous ressortis dans les travaux des commissions dans le cadre de l'écriture du projet de territoire. Il faut donc considérer le positionnement du Pays Rethélois en qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité au regard des objectifs du projet de territoire, en évaluant ce qu'elle permettra de faire et d'améliorer, et non sur le seul prisme de la loi et de son application.

Vu la loi du 24 décembre 2019 « Loi d'Orientation des Mobilités »,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Rethélois,

Considérant que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du samedi 17 mars 2021, a approuvé le positionnement du Pays rethélois en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité par délibération n°50/2021,

Considérant que les Conseils Municipaux des Communes membres sont invités à se prononcer sur le positionnement du Pays Rethélois en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité par délibération concordante dans les conditions de la majorité qualifiée,

Considérant qu'il convient pour la Commune membre de se prononcer au plus tard pour le 30 juin 2021,

Considérant qu'à défaut de délibération transmise au contrôle de la légalité dans ce délai, la décision est réputée favorable,

Considérant que la compétence d'organisation de la mobilité regroupe les différentes formes de mobilité et notamment les mobilités douces, actives, solidaires et alternatives,

Considérant que les champs d'intervention couverts par la compétence doivent être pris d'un seul tenant,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes du Pays Rethélois de définir une stratégie locale de la mobilité sur son bassin de vie et de poursuivre ses actions initiées en matière de développement des mobilités sur son territoire,

Vu le projet de territoire de la Communauté de Communes,

Considérant que la prise de compétence permet de disposer du levier structurel permettant à la Communauté de Communes de mener ses actions de mobilité,

Considérant que la Région Grand-Est poursuit ses missions relatives au transport et à la mobilité, en l'absence de demande expresse par la Communauté de Communes de se voir transférer ces missions,

Considérant que la prise de compétence n'a pas d'impact financier sur les Communes membres de la Communauté de Communes,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE D'adopter la position suivante :

Contre : - Abstentions : - Pour :

- Approuve la prise de compétence d'organisation de la mobilité par la Communauté de Communes du Pays Rethélois telle que définie par la Loi d'organisation des mobilités du 24 décembre 2019,
- Autorise le Pays Rethélois à devenir Autorité Organisation de la Mobilité sur son ressort territorial,
- Dit que la prise de compétence sera effective pour la Communauté de Communes du Pays Rethélois à l'issue de ce délai, si la majorité qualifiée est atteinte,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

OU

- Refuse la prise de compétence d'organisation de la mobilité par la Communauté de Communes du Pays Rethélois telle que définie par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019.

Cette délibération est retirée et sera inscrite au prochain conseil municipal

2021-05-02 : Convention de voirie - Implantation d'un parc éolien sur les communes de Son et Ecly par la Société « Eoliennes des Myosotis »

Vu le Code général des collectivités territoriales ; Vu le Code de l'urbanisme ; Vu le Code de la voirie routière ; Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ; Considérant que dans le cadre de la réalisation du parc éolien des Myosotis, la société Eoliennes des Myosotis projette de construire et d'exploiter un parc composé de 12 éoliennes sur le territoire des communes de Son et Ecly et un poste de raccordement sur le territoire de la commune de Nanteuil-sur-Aisne.

Le terme « parc éolien » désigne l'ensemble de plusieurs éoliennes sur un site comprenant les aérogénérateurs et leur chemin de desserte, des plateformes, des postes de livraison, un réseau électrique enfoui, reliant les éoliennes aux locaux techniques et aux réseaux d'électricité.

Le Parc sera raccordé sur un poste source privé (ci-après le « Poste de Raccordement ») situé sur le territoire de la commune de Nanteuil-sur-Aisne. Le terme « Poste de Raccordement » désigne un poste électrique permettant d'adapter le niveau de tension en fonction des réseaux. La partie électrique de ce poste est constituée d'un jeu de barre conduisant l'électricité vers le transformateur élévateur de tension en passant par des sectionneurs et disjoncteurs de contrôle et des combinés de mesure de tension et de courant. Il est composé d'un local technique pour les cellules haute tension, les compteurs et le bureau de surveillance.

Considérant que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué et qu'il a reçu la note de synthèse contenant les informations précontractuelles relatives à la convention de voirie établie par la société Eoliennes des Myosotis et à laquelle était annexée le projet de convention.

Considérant que le Conseil Municipal est en mesure de porter une réflexion éclairée sur l'opportunité de consentir une convention de voirie nécessaire au projet de parc éolien qui lui a été présenté.

Considérant que la société Eoliennes des Myosotis demande à la Commune de Château-Porcien la mise à disposition, aux fins et conditions décrites ci-après, d'une partie de son domaine privé/public affecté à la voirie :

Chemin	Type
Chemin de Barbière	Domaine public
Chemin du Parc	
Chemin de l'Assaut	
Chemin du Mont d'Ecily	
Chemin du Cessier	
Chemin de la Buche	
Chemin du Pré	
Cours d'eau (lieu-dit VERT BOCAGE et LE GRAND VERSY)	
Chemin de Vaux	
Chemin du Grand Versy	

Les voies désignées ci-dessus sont propriété de la Commune de Château-Porcien et dénommées la « Voirie ».

Considérant qu'il est demandé au Conseil Municipal, de délibérer sur la convention de voirie, qu'ils ont pu examiner, qui confèrera à la société Eoliennes des Myosotis le droit d'utiliser, de réaliser des travaux et de faire passer des câbles sur la Voirie, en vue de la réalisation du Parc éolien des Myosotis.

Considérant que la procédure prévue à l'article L2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques n'est pas applicable en raison des caractéristiques de la voie publique et des conditions d'occupation suivantes :

- voirie d'utilité publique affectée à l'usage direct du public ;
- l'activité économique projetée, à savoir la réalisation d'un parc éolien, ne peut être enclavée et requiert d'être desservie par la voie publique ;
- un parc éolien est une installation d'intérêt collectif nécessitant l'enfouissement de câbles et canalisations dans l'emprise de la voie publique en vue de se raccorder au réseau électrique public ;
- l'autorisation d'utiliser, de réaliser des travaux sur la voie publique ne confère à son Bénéficiaire aucune occupation privative exclusive justifiant de limiter le nombre d'autorisations disponibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ARTICLE 1- Accepte la signature d'une convention de voirie conférant à la société Eoliennes des Myosotis notamment le droit d'utiliser la Voirie, de réaliser des travaux de renforcement, d'enfouir des câbles et canalisations et de faire surplomber des pales d'éoliennes sur la Voirie selon le projet joint en annexe à la présente délibération.

ARTICLE 2- Accepte la constitution de cette convention de voirie sous les modalités suivantes :

La Convention de Voirie est consentie et acceptée pour une durée de quarante-cinq années entières et consécutives à compter de la date de signature de la convention de voirie, le Bénéficiaire informera la Commune de cette date par lettre recommandée avec accusé de réception.

Sans préjudice des dispositions contenues au paragraphe ci-après, la présente Convention prend fin de plein droit par l'arrivée de son terme sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une quelconque formalité. La présente Convention n'ouvre pas droit à renouvellement par tacite reconduction.

Le Bénéficiaire aura la faculté de présenter une nouvelle demande d'occupation à la Commune.

Une redevance sera définie dans la Convention de Voirie.

La Convention de Voirie est personnelle. Le Bénéficiaire devra obtenir l'agrément de la Commune pour substituer ou céder ses droits à un tiers.

La Convention de Voirie constitue l'intégralité de l'accord entre la Commune et le Bénéficiaire sur l'opération qu'elle régit. Tous documents ou contrats conclus antérieurement et ayant le même objet sont automatiquement annulés et remplacés par la présente Convention de Voirie.

ARTICLE 3- Autorise Monsieur le Maire, à signer la convention et à procéder à toutes formalités et notamment à sa publication.

Vote : Contre : 1 Abstentions : 0 Pour : 13

2021 – 05 – 03 : Recrutement - Accroissement temporaire d'activité - Service technique

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de recruter un agent contractuel de droit public (Monsieur Martial Barberon) pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Les modalités de recrutement seraient les suivantes :

- durée souhaité de recrutement : 3 mois renouvelable 1 fois 3 mois.
- rémunération : smic brut horaire : 10.25 €,
- durée du temps de travail : 35h/semaine.
-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette décision.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

QUESTIONS DIVERSES :

Demande d'information sur la position de M. Adrien MENINO : M. le Maire indique que M. MENINO ayant quitté la commune, il l'a sollicité afin qu'il lui présente une lettre de démission afin de pouvoir le remplacer. La personne suivante sur la liste de M. Simon est M. Jérémy TINOIS.

Point Vaccinations :

Depuis le mois de janvier, tout a été fait auprès de l'ARS afin d'obtenir l'autorisation d'organiser un centre de vaccinations sur la Commune.

Visiblement, le blocage vient des professionnels de santé qui pourraient vacciner en leur cabinet mais qui ne répondent pas à l'ARS quant à leur capacité à leur faire.

La Commune s'est occupée de prendre les rendez-vous pour 16 personnes au centre de vaccination de Rethel et Marie-Chantal a assuré le transport des personnes qui ne disposaient pas de moyen de transport pour la 1^{ère} et la 2^{ème} injection.

M. le Maire trouve vraiment dommage car l'autorisation d'ouverture du centre de vaccination sur Château-Porcien permettrait d'avoir 50 doses de vaccins supplémentaires par semaine mais à ce jour rien ne bouge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Bonnes vacances !